



AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (PPVE)

**Portant sur les dossiers de création modificatif et de réalisation de la ZAC Charenton-Bercy
sur le territoire de la commune de Charenton-le-Pont**

Conformément à l'article L. 123-19 du code de l'environnement, les dossiers de création modificatif et de réalisation de la ZAC Charenton-Bercy à Charenton-le-Pont, notamment constitués de son étude d'impact actualisée commune aux dossiers précités, de l'avis de l'autorité environnementale et du mémoire en réponse à cet avis, sont mis à la disposition du public avant modification de l'arrêté de création n°2022/3457 du 23 septembre 2022 et approbation du programme des équipements publics de la ZAC Charenton-Bercy à Charenton-le-Pont par le préfet du Val-de-Marne. Le projet d'aménagement de la ZAC Charenton-Bercy, porté par Grand Paris Aménagement, s'étend sur un périmètre de 20 hectares. La programmation actuelle de la ZAC prévoit 408 000 m² de surface de plancher répartis entre logements (145 000 m²), bureaux et activités (180 000 m²), commerces et hotellerie (75 000 m²) et équipements publics (8 000 m²).

1 – Coordonnées des autorités compétentes :

La consultation est organisée par la préfecture du Val-de-Marne – 21/29 avenue du Général de Gaulle - 94038 Créteil Cedex – 01 49 56 60 00 (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial / Bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique).

- Les observations relatives au projet peuvent être adressées par courrier électronique à l'adresse suivante :
ppve-zac-charenton-bercy@mail.registre-numerique.fr
- Les demandes de renseignements techniques sont à adresser à :
 - agathe.prunier@grandparisamenagement.fr
 - penelope.brune@grandparisamenagement.fr

2 – Décisions pouvant être adoptées au terme de la participation du public :

- un arrêté du préfet du Val-de-Marne portant modification de l'arrêté de création n°2022/3457 du 23 septembre 2022 de la ZAC Charenton-Bercy à Charenton-le-Pont
- un arrêté du préfet du Val-de-Marne portant approbation du programme des équipements publics de la ZAC précitée

3 - Cette mise à disposition se déroulera par voie électronique : du vendredi 27 juin 2025 au dimanche 3 août 2025 inclus

4 - Les pièces du dossier seront consultables via le lien suivant : **<https://www.registre-numerique.fr/ppve-zac-charenton-bercy>**

5 – Le présent projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale et n'a pas d'incidence notable sur un autre Etat membre

6 – L'avis de l'autorité environnementale est consultable à l'adresse suivante : **<https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/autorite-environnementale-les-avis-deliberes-2025-a4113.html>**

Le présent avis de participation sera affiché sur le lieu du projet et en mairie au moins 15 jours avant l'ouverture de la consultation du public.

A l'issue de la consultation, une synthèse de la participation sera établie et publiée en même temps que les décisions préfectorales.